



ELIGIBILITE DES ACTIONS OBER AU PEA-PME 2018 / 2019

Bar-le-Duc, le 26 juillet 2018 (14h00) – Groupe OBER, spécialiste des solutions décoratives et techniques pour l'agencement intérieur, renouvelle son éligibilité au dispositif PEA-PME pour les douze mois à venir conformément au décret d'application du 4 mars 2014 (décret n°2014-283). Les critères d'éligibilité sont applicables sur les comptes consolidés du Groupe OBER au 31 décembre 2017.

En conséquence, les actions OBER (FR0010330613 ALOBR) peuvent continuer à être intégrées au sein des comptes PEA-PME, qui pour rappel bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le plan d'épargne en actions (PEA) traditionnel.

A propos du Groupe Ober

Le Groupe OBER est le spécialiste des solutions décoratives et techniques pour l'agencement intérieur. A travers ses marques Oberflex, Concete LCDA, Marotte, Pure Paper et Staron, le Groupe OBER propose un vaste choix de surfaces bois, béton, papier, métal et résine, destinées à l'agencement des magasins, des bureaux, des hôtels, des salles de réunion ou de spectacles ainsi qu'à la décoration des maisons particulières. Les produits du Groupe OBER bénéficient d'une image incontournable à l'échelle internationale grâce à leur haute qualité de fabrication et leur grande diversité esthétique.

Le Groupe OBER a réalisé en 2017 un chiffre d'affaires de 38,5 M€ ; il emploie plus de 500 personnes en France et en Tunisie.

ISIN : FR0010330613 - MNEMO : ALOBR

www.groupe-ober.fr

Contacts

Groupe OBER : Etienne de la Thébeaudière – Tél. : +33 3 29 76 77 78 - invest@oberflex.fr

Agence Calyptus : Cyril Combe – Tél. : +33 1 53 65 68 68 - cyril.combe@calyptus.net